

Mairie de LE BAS SEGALA

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers votants : 22
Date de convocation : 21 mai 2021

PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal
Mardi 1^{er} juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier juin à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé à La Bastide L'Evêque, « Espace Paul Rouziès » sous la présidence de M. Jean Eudes LE MEIGNEN, Maire.

Présents : ANDURAND LE GUEN Nicole, RICARD Jérôme, MURATET Catherine, AUGUSTIN Claude, COMBETTES Magali, FARJOU Jean-Luc, DEMAREST Chantal, MAZARS Didier Emile, ROUZIES Georges, BROS Daniel, SOUYRI Jacques, MAZARS Didier Yves, COMBETTES Christine, MOULY Céline, MARRE Stéphane, TRESSE Séverine, ANDURAND Audrey, ROUZÉ Séverine, MAINGAULT Jules, ALET Adrien, MARTY Manon

Excusée : FABRE Christelle

Secrétaire : Magali COMBETTES

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation des plans de financement suite à la réception des notifications de subventions DETR Cœur de village, Maison Tournier
- Demande de subvention et approbation plan de financement Bois du Briel

Installation Guy Gilles

Monsieur le Maire expose : Madame Séverine TRESSE, conseillère municipale a présenté, par lettre recommandée datée du 13 mars 2021 et reçue en mairie le 17 mars 2021, sa démission de son poste de conseillère municipale. Ce courrier a été adressé le 19 mars 2021 pour information à Madame la Préfète de l'Aveyron conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Séverine TRESSE a été élue sur la liste conduite par Monsieur LE MEIGNEN Jean Eudes. Monsieur Gilles GUY est le suivant sur cette liste et est déclaré installé Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité PREND ACTE de l'installation de Monsieur Gilles GUY dans les fonctions de conseiller municipal ; PRECISE que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

Désignation d'un délégué suppléant au conseil d'école

Mme Séverine TRESSE étant déléguée suppléante au Conseil d'Ecole de La Bastide L'Evêque, il y a lieu de désigner un nouveau conseiller municipal suppléant : Céline MOULY est désignée à l'unanimité déléguée suppléante au Conseil d'Ecole

Composition du conseil d'école

ANDURAND LE GUEN Nicole	Maire adjoint
COMBETTES Magali	TITULAIRE
RICARD Jérôme	SUPPLEANT pour Solville
MOULY Céline	SUPPLEANTE pour La Bastide L'Evêque

Mise à jour des commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les commissions ont été mises en place suivant la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2021

Suite à la démission de Madame Séverine TRESSE, élue sur la liste de Jean Eudes LE MEIGNEN, et membre des commissions :

-culture, patrimoine et tourisme
-affaires scolaires
il convient de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal DECIDE de procéder à main levée au remplacement de Madame Séverine TRESSE en sa qualité de membre de la 2^{ème} et 3^{ème} Commission :

M. Adrien ALET, candidat pour la commission culture, tourisme et patrimoine est désigné à l'unanimité. Mme TRESSE n'est pas remplacée pour la commission affaires scolaires, aucun candidat ne s'étant présenté. Les commissions sont composées ainsi :

2 - culture, patrimoine et tourisme

Catherine MURATET, Jean-Luc FARJOU, Chantal DEMAREST, Adrien ALET, Audrey ANDURAND, Séverine ROUZÉ, Christelle FABRE, Jules MAINGAULT, Manon MARTY.

3 - affaires scolaires

Nicole ANDURAND LE GUEN, Jérôme RICARD, Magali COMBETTES, Céline MOULY, Jules MAINGAULT.

Marché de travaux Maison TOURNIER : non application des pénalités de retard

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2019 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement de la Maison TOURNIER à St Salvadou

Considérant que les entreprises n'ont pas tenu les délais de travaux en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, et que des pénalités peuvent être appliquées,

le conseil municipal décide de la non application des pénalités de retard dans l'exécution des travaux pour l'ensemble des entreprises, compte tenu du contexte de crise sanitaire.

Vente du tracto pelle Caterpillar 428C 15 000 €

Monsieur le Maire délégué de La Bastide L'Evêque expose : la commune possède deux tractopelles, un CATERPILLAR à La Bastide L'Evêque et un CASE acquit par l'ancien SIVOM. Il propose de garder le tracto CASE pour les travaux des trois communes déléguées et de vendre le CATERPILLAR pour la somme de 15 000€ à M. Jean-Louis Laumond.

Approuvé par 21 voix pour et 1 abstention.

Présentation du programme Petites villes de Demain qui accompagne les projets de territoire au niveau de l'intercommunalité: requalification des centres-bourgs : habitat – espaces publics –mobilité...

Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'un pôle réunissant les professionnels de santé

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif d'aide et de soutien du programme « Petites villes de demain » sur le territoire de l'intercommunalité Aveyron Bas Ségala Viaur dont l'objectif est la revitalisation des territoires ruraux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal : la commune compte actuellement dans le bourg de La Bastide L'Evêque trois professionnels de la santé : un médecin, un psychiatre et un kinésithérapeute. Les conditions d'exercice sont difficiles : salle d'attente exiguë, nuisances sonores, problème de stationnement.

La commune a le projet d'acquérir une maison à l'entrée du bourg pour aménager et développer un plateau médical avec une organisation rationnelle des locaux, l'objectif étant de créer un cadre adapté indispensable pour garder les professionnels actuels et accueillir des nouveaux, y compris dans les autres domaines paramédicaux et les professions du bien-être.

Un groupe de travail s'est constitué pour démarrer l'étude du projet avec le programmiste Xavier RAVEL, sollicité pour faire une étude de faisabilité technique et financière.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'acquisition du bâtiment à l'entrée du bourg de La Bastide L'Evêque afin d'y aménager un nouveau pôle médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet exposé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de l'exécution de cette opération.

Lancement des projets d'aménagement de lotissements St Salvadou et La Bastide L'Evêque

Mission d'assistance pour 2 projets :

-Lotissement La Croix de Minard à St Salvadou : dans le prolongement du lotissement Le Mercadel : esquisse d'aménagement du géomètre pour redemander un CU.

-Lotissement Le Rial à Fourniés : agrandissement suite à l'acquisition des parcelles à M. LAUMOND.

Approuvé à l'unanimité

Acquisition de l'immeuble Vaurs dans le bourg de La Bastide L'Evêque : 3 000 €

Monsieur le Maire expose : suite au décès de Mme VAURS le 4 mars 2014, propriétaire de la parcelle section H 153 constituée d'une ancienne étable, la commune a entrepris en 2018 une procédure de prise de possession « d'un bien sans maître ». Cette opération n'a pas abouti, France Domaine ayant été nommé curateur des biens de la succession.

La commune s'est porté acquéreur de la parcelle H 153, 62ca auprès de France Domaine qui propose de vendre le bien à la commune pour un montant de 3 000€.

Approuvé à l'unanimité

Enquête publique pour aliénation chemins ruraux

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de lancer une procédure d'enquête publique en vue de l'aliénation de tronçons de chemins ruraux qui ne sont plus affectés à l'usage du public et dont les tracés ont disparu, concernant :

Demande de Mme FASTRE à La Baraque Pachins,: tronçon de chemin rural inutilisé entre les parcelles A146 et A151

Régularisation de l'emprise de la voirie communale : avec Philippe DALMIERES
enquête publique de 1979

Au Rieu, tronçon de chemin rural inutilisé entre les parcelles B 182 et B222 et B1245

Au Gourp, tronçon de chemin rural inutilisé entre les parcelles B 1205, B 1206, B 9, et B1126, B7

Demande de Jérémy AMANS : A Lonnac, tronçon de chemin rural inutilisé entre les parcelles F 285, H 939, H 940, H 943, H 944, H 945, H 947, F 292, F 294, F 527.

A La Garigaille à St Salvadou : suite à la création de la voie communale, vente du chemin inutilisé entre les parcelles A 125 et A 1309

A Lacombe de Vabre-Tizac, vente chemin rural inutilisé à ALIAS Michèle suite à la régularisation de la voie communale.

Approuvé à l'unanimité

Déclassement de portion de voirie pour vente à Laval

Demande de M. MARCHESI à Laval aliénation d'une portion de domaine public entre les parcelles D 314-D315-D716-D294-D293 propriété CAYSSIALS Raymonde

Approuvé à l'unanimité

Vente du lot n°3 au lotissement du Bez à Vabre-Tizac

Madame le Maire délégué de Vabre-Tizac informe le conseil de la demande d'acquisition de M. Didier DELERIS du lot n°3 au lotissement du Bez,, parcelle 285 B 1802, d'une surface de 1439 m² à 12 e le m² pour la somme de 17 268 €, DIX SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE HUIT EUROS.

Approuvé à l'unanimité

Vente d'une parcelle à Vabre-Tizac

Vu la demande d'acquisition formulée par M. Bertrand FABRE,

Considérant que la parcelle ne présente pas d'intérêt pour la commune qui n'aura plus besoin d'assurer son entretien,

Le Conseil Municipal, **APPROUVE à l'unanimité** la cession de la parcelle cadastrée comme suit : 285 B 598, d'une surface de 22a 17 ca à M. Bertrand FABRE au prix forfaitaire de 1 200 € étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Vente et acquisition de terrains au Puech pour régularisation voirie communale

Madame le Maire informe de la nécessité de procéder à une régularisation foncière des emprises de la voirie au lieu-dit Le Puech à Vabre-Tizac ;

Vente et acquisition de parcelles à M. et Mme CLUZEL

Le conseil municipal, **APPROUVE la vente** des parcelles 285B 1837 75 m² et 285B 1838 6m² au profit de M. et Mme CLUZEL Patrick et Martine GIL épouse CLUZEL

En contrepartie, le conseil municipal **APPROUVE l'achat** des parcelles cadastrées comme suit :

Parcelle section 285 B 1833 11 m² appartenant à M. et Mme CLUZEL Patrick et Martine GIL épouse CLUZEL

Vente et acquisition de parcelles à FABRE

Le conseil municipal, **APPROUVE la vente** des parcelles : 285 B 1834 164m² – 285 B 1835 16m² – 285 B 1836 113m² au profit de Marie-Louise FABRE

En contrepartie, le conseil municipal **APPROUVE l'achat** des parcelles cadastrées comme suit :

Parcelle section 285 B 1865 187 m² appartenant à Mme Marie-Louise FABRE

Parcelles section 285 B 1869 395m²- 285 B 1870 99 m² -285 B 1867 159m² –285 B 1872 6m²

Appartenant à M. et Mme FABRE Bertrand et Christelle

Ces cessions et acquisitions sont consenties à titre gratuit. La valeur de la parcelle est fixée à 10€, étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune considérant que ces transactions sont nécessaires à la régularisation de l'emprise de la voirie communale du Puech.

Des actes en la forme administrative seront établis conformément à l'article L. 1311-13 CGCT

AUTORISE

la 1^{ère} adjointe à signer les actes correspondants en tant que représentante de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;

Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Régularisation emprise voie communale des Soles : Déclassement délaissé de voirie de 92 ca VC du Sahut

Monsieur le Maire délégué de St Salvadou fait part au conseil municipal du projet de déclassement d'une portion du domaine public d'une surface de 92m². Cette partie de domaine public ne constitue pas un accessoire de la voie communale et s'entend comme un délaissé de voirie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de régulariser cette situation en déclassant ce délaissé de voie communale.

Approuvé à l'unanimité

Acquisition Maison Grasset : 135 000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve l'acquisition de la maison Grasset et du terrain attenant à l'entrée du bourg de La Bastide L'Evêque, soit une surface de 32a 90 ca pour la somme de 135 000 € en vue de son aménagement en pôle médical.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte auprès de Maître Carine Moly, notaire à Villefranche-de-Rouergue

Bail commercial multiservices St Salvadou

Monsieur le Maire délégué de St Salvadou expose : les travaux d'aménagement du commerce multiservices situé dans la Maison Tournier, Le Bourg de ST SALVADOU sont bientôt terminés.

Il propose de signer un bail commercial de location avec la gérante de l'actuelle épicerie Mme Géraldine SOUYRI pour un montant de loyer mensuel de 225 € H.T soit 270 TTC à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 9 ans.

Approuvé à l'unanimité

Personnel :

Délocalisation APC St Salvadou- Création emploi gérance agence postale

Emploi d'adjoint administratif gérante d'agence postale 15h par semaine à compter du 1^{er} octobre 2021

Magali Combettes informe de la nécessité de modifications et créations de postes d'adjoints techniques pour le bon fonctionnement du service scolaire et l'entretien des bâtiments communaux à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Modification horaire adjoint technique et ATSEM

à la demande d'Elodie CAVALIER, diminution de la durée hebdomadaire de travail : de 34h à 32h

création d'un poste d'adjoint technique à 28h annualisé.

Approuvé à l'unanimité

Convention stérilisation chats errants avec le cabinet vétérinaire de Villefranche-de-Rouergue et la SPA

Afin de gérer les chats errants et de maîtriser leur prolifération, Monsieur le Maire propose de réguler la population et de signer une convention avec le cabinet vétérinaire des Bastides pour faire procéder à leur stérilisation.

La commune prend en charge les frais de stérilisation des chats errants et la SPA les recueille dans la limite de 2 par mois. Tarif 40€ pour les mâles au lieu de 60€, et 70€ les femelles au lieu de 104€.

Approuvé à l'unanimité

Christine Combettes propose de se renseigner sur la possibilité de faire profiter les particuliers du tarif avantageux appliqué à la commune, afin d'inciter les propriétaires des chats à les faire vacciner.

Solidarité Coup Dur du Haut Ségala : dissolution et versement des fonds à l'ADMR

Monsieur le Maire expose : Deux courriers ont été reçus en mairie adressés à l'association Solidarité coup dur du Haut Ségala.

Des recherches ont été menées pour retrouver les membres en charge de cette association. Les services de la Préfecture nous ont indiqués que cette association ne figurait pas dans leur fichier. En l'absence de toute trace administrative actuelle de cet organisme qui implique sa dissolution, Monsieur le Maire informe que le conseil municipal a la possibilité, par délibération, de décider du sort des fonds de l'association communale. Il propose que les fonds soient versés à l'association Aide à Domicile en Milieu Rural Lézeret Sérènes qui œuvre dans le domaine de l'action sociale.

Approuvé à l'unanimité

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du courrier de notification des subventions DETR et de la demande d'approbation des nouveaux plans de financement des opérations d'investissement.

Aménagement Cœur de Village La Bastide L'Evêque :

Montant des travaux : 435 976 €

Montant des travaux subventionnés 2^o tranche : 100 000 €

Taux de subvention 20 % Montant : 20 000 €

Aménagement Maison TOURNIER Multiservices

Montant total des travaux :	304 767 €
Montant des travaux subventionnés 3° tranche :	45 670 €
Taux de subvention 30 % Montant :	13 701 €

Logements locatifs

Montant total des travaux :	647 660 €
Montant des travaux subventionnés 3° tranche :	162 547 €
Taux de subvention 30 % Montant :	48 764 €

Demande de subvention Valorisation Bois du Bruel : Etude et aménagement d'un sentier de découverte et d'interprétation

Montant : 11 005 € + prestation CPIE 13 100 € =	24 105,00 €
Subvention Région : 50%	12 052,50 €
Subvention Département : 30 %	7 231,50 €
Autofinancement : 20 %	4 821,00 €

Nouveaux plans de financement approuvés à l'unanimité

INFOS

Aménagement Maison Lacombe en logement locatif : Lancement de l'appel d'offres en juillet 2021 par le cabinet architecte FILHAM

Festival en Bastides

3 spectacles prévus à La Bastide L'Evêque en journée et un en soirée à St Salvadou le lundi 2 août 2021.

Après l'ordre du jour épuisé et les questions diverses, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h30.